

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL TENUE
LE 20 JUIN 2017 À 18 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30
CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD**

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Karen Zajdman, Messieurs les conseillers Jack Edery, Michael Goldwax et Harvey Shaffer, formant quorum sous la présidence du maire Steinberg.

SONT ABSENTS AU DÉBUT DE LA SÉANCE : Messieurs les conseillers Leon Elfassy et Warren Budning.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Sun, directeur général Madame Simona Sonnenwirth, assistante-greffière, qui prend note des délibérations.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 18h19.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Aucune personne ne présente de question au Conseil.

2017-121

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT:**

- D'adopter l'ordre du jour du conseil spécial tel que présenté.

Adoptée

2017-122

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres publiques pour la reconstruction de trottoirs;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 8 juin 2017, M. Rossetti de la firme d'ingénieurs Equiluqs confirme que la soumission du plus bas soumissionnaire Bordure et Trottoir RSF Inc / 9114-5839 Quebec Inc est conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT:**

- QUE, le contrat pour la reconstruction de trottoirs soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

BORDURE ET TROTTOIR RSF INC / 9114-5839 QUEBEC INC

Reconstruction de trottoirs:	260 470.00 \$
(tel que spécifications au cahier des charges)	
Contingences:	<u>13 023.50 \$</u>
T.P.S. (5%):	13 674.68 \$
T.V.Q. (9.975%):	<u>27 280.98 \$</u>
Grand total taxes incluses:	314 449.16 \$

- QUE, le certificat du trésorier n° 17-12, daté du 8 juin 2017, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2017-123

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE RUES, TROTTOIRS ET INFRASTRUCTURES CONNEXES À L'ÉCLAIRAGE DE RUE

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres publiques pour la réfection de rues, trottoirs et infrastructures connexes à l'éclairage de rue;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 8 juin 2017, M. Rossetti de la firme d'ingénieurs Equiluqs confirme que la soumission du plus bas soumissionnaire Groupe TNT Inc est conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU :

- QUE, le contrat pour la réfection de rues, trottoirs et infrastructures connexes à l'éclairage de rue soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

GROUPE TNT INC

Réfection de rues, trottoirs et infrastructures connexes à :	1 211 323.50 \$
l'éclairage de rue (tel que spécifications au cahier des charges)	
Contingences:	<u>60 566.18 \$</u>
T.P.S. (5%):	63 594.48 \$
T.V.Q. (9.975%):	<u>126 871.00 \$</u>
Grand total taxes incluses:	1 462 355.16 \$

- QU'UN certificat du trésorier sera émis afin d'attester la disponibilité des fonds pour la présente dépense.

Le Maire William Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur:

Conseillère Karen Zajdman
Conseiller Michael Goldwax
Conseiller Harvey Shaffer

A voté contre :

Conseiller Jack Edery

En faveur: 3

Contre : 1

Adoptée sur division

2017-124

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 12 JUIN 2017

Chaque membre du Conseil en ayant reçu copie, le greffier dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 12 juin 2017.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par l'assistante-greffière.

2017-125

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET LES MODIFICATIONS DES FAÇADES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 158, CROISSANT NETHERWOOD, LOT N° 2 088 764, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIA N° 775).

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT:

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE l'aménagement paysager et les modifications des façades pour une maison unifamiliale détachée située au **158, croissant Netherwood** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2017 soient **approuvés**. L'agrandissement et les modifications respectent les aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et respectent les normes relatives au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

Messieurs les conseillers Leon Elfassy et Warren Budning prennent leurs sièges à 18h24.

2017-126

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AGRANDISSEMENT ET LES MODIFICATIONS DES FAÇADES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE SEMI-DÉTACHÉE SITUÉE AU 472, CHEMIN DUFFERIN, LOT N° 2 088 564, ZONE RB-6, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775).

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE l'agrandissement et les modifications des façades pour une maison unifamiliale semi-détachée située au **472, chemin Dufferin** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 13 avril 2017 soient **approuvé conditionnellement**. L'agrandissement et les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et respectent les normes relatives au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775 et à la recommandation du CCU aux conditions suivantes :
 - L'existence de la servitude de passage présente sur le certificat de localisation devra être vérifiée et confirmée;
 - L'encadrement existant de la fenêtre du salon (du côté droit de la façade principale) devra être maintenu et reproduit sur la nouvelle fenêtre prévue du côté gauche (dans la nouvelle section agrandie).

Adoptée

2017-127

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA TERRASSE ET LA MODIFICATION DE FAÇADE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 64, CHEMIN GLENMORE, LOT N° 2 090 033, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775).

Il est proposé par le conseiller Leon Elfassy, appuyé par le conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE l'agrandissement de la terrasse et la modification de façade pour une maison unifamiliale détachée située au **64, chemin Glenmore** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2017 soient **conditionnellement approuvés**. L'agrandissement et les modifications respectent les aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et respectent les normes relatives au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775 et à la recommandation du CCU à la condition suivante :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- Un aménagement paysager de qualité sera nécessaire pour minimiser l'impact de l'escalier et de la terrasse.

Adoptée

2017-128

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et résolu à l'unanimité de clore la séance à 18h27.

Adoptée

(s) William Steinberg
Dr William Steinberg, maire

(s) Simona Sonnenwirth
Simona Sonnenwirth, assistante-greffière